



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 15 39

TELECOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

Paris le 22 janvier 2008

M. Jean-Louis BORLOO

Ministre d'Etat, Ministre de
l'Ecologie, du développement
et de l'aménagement durables

246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Monsieur le Ministre d'Etat,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la nécessité d'apporter dans les plus brefs délais une réponse claire quant au remplacement du navire baliseur le « Paul Veillon » à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Par courrier du 27 juillet 2007, j'avais saisi M. le Secrétaire d'Etat chargé des Transports de cette question, suite à l'émoi suscité dans notre archipel par les conclusions d'un rapport commandé par vos services à un cabinet de consultants, qui préconisait l'abandon du navire baliseur et la sous-traitance de ses tâches à un navire canadien, solution impensable tant au regard des nombreuses missions régaliennes que remplit ce navire, qu'en ce qui concerne le maintien du pavillon français dans la région.

Alors que le financement intégral de cette opération par l'Etat semble être la seule solution viable pour procéder au remplacement nécessaire de ce navire, M. le Secrétaire d'Etat a indiqué, par courrier du 3 octobre dernier, que d'autres solutions étaient à privilégier, et que la réponse du Gouvernement interviendrait après une expertise du baliseur, à réaliser lors de sa mise en cale-sèche, à l'automne.

Cette expertise a désormais été réalisée. Les missions supplémentaires demandées ont été effectuées, les conclusions sont systématiquement les mêmes, à savoir le remplacement inévitable du navire, et l'urgence se fait davantage sentir que jamais.

Non seulement le permis de navigation, expiré le 31 décembre 2007, n'a-t-il pas été, et ne sera peut-être pas, renouvelé, mais il est de surcroît, et surtout, inacceptable de laisser les travailleurs dont l'emploi est lié à l'existence d'un baliseur sur notre archipel dans l'insécurité la plus totale quant à leur avenir, et ce dans un contexte où l'économie sinistrée de notre archipel ne saurait se passer ne serait-ce que d'un emploi local.

A l'heure où l'on prévoit, enfin, un véritable schéma de développement de la filière pêche et aquaculture dans notre archipel, il serait insensé de ne pas garantir le maintien des infrastructures élémentaires pour le bon fonctionnement de ces domaines d'activité.

Je vous rappelle par ailleurs que le port de Saint-Pierre, comme celui de Miquelon, est un port d'intérêt national.

Pour éviter que ce dossier, qui rencontre un écho particulier au sein de la population de Saint-Pierre et Miquelon et de ses élus, ne prenne une ampleur encore supérieure, je vous demande de bien vouloir adopter, dans les plus brefs délais, une position claire quant au remplacement du « Paul Veillon ».

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire à l'expression de ma plus haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annick Girardin